

		Doses/ha	Coût (€ HT/ha) RPD incluse	Ancien groupe HRAC	Nouveau groupe HRAC	Ammi-élevée	Arroche étalée	Chardon	Chénopode	Capselle	Repousses de colza	Coquelicot	Ethuse	Funèterre	Gaillet	Laiteron	Matricaire	Mercuriale	Morelle	Moutarde	Ravenelle	Pensée	Renouée des oiseaux	Renouée liseron	Renouée persicaire	Stellaire	Repousses de Tournesol	Véronique de Perse	Véronique feuille de lierre	
Spécialités antidiurétiques	Prélevée	CHALLENGE 600	3 l	76	F3	34																								
		NIRVANA S (1)	0,8 à 1,2 l	21	B + K1	2+3		-		*	*	*	*		-		*			*	*	*		*	*	*	*	(2)	*	*
		CHALLENGE 600 + NIRVANA S (1)	3 + 1 l	97	F3 + B + K1	34+2+3	-										*											(2)		
	Postlevée	CHALLENGE 600	1 l	25	F3	34					*	*			-	*					*	-		-	-	-	-			
		LENTAGRAN (6)	2 kg fractionnable en 2*1 kg ou 3*0,5 kg	75-100	C3	6	-				*	*	*	-		*	*			*	*	*				*		*	*	-
		ONYX (3) (6)	non conseillé	54	C3	6																								
		CORUM (3)	non conseillé	20	B+C3	2+6																								

Spécialités antigraminées		Doses/ha pour les annuelles en fonction du stade (4)		Coût (€ HT/ha) RPD incluse	Groupe HRAC	Nouveau groupe HRAC	Folle-avoine		Paturin annuel		Repousses de céréales		Ray-grass		Vulpin	
		(a)	(b)				(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)		
		(a)	(b)				(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)		
Postlevée	FUSILADE MAX	1 à 1,25 l	1,25 à 1,5 l	27-41	A	1										
	PILOT, ETAMINE	1 l	1,2 l	29-37	A	1			(5)							
	TARGA MAX	0,5 l	0,6 l	27-33	A	1			(5)							
Prélevée	KERB FLO en prélevée	1,875 l	1,875 l	40-44	K1	3										

(1) L'association avec CHALLENGE 600 non couverte par les firmes.
 (2) Repousses de tournesol non clearfield ou Express Sun.
 (3) Non conseillé en raison de son manque de sélectivité sur lentille.
 (4) Attendre le stade 3-4 feuilles des graminées adventices pour intervenir. Conditions d'application : désherbez par temps poussant avec une hygrométrie supérieure à 60%. Evitez les fortes amplitudes thermiques (supérieures à 15°C). Les doses les plus élevées concernent souvent le ray-grass. Sur vivaces, la dose peut être plus élevée. Consultez l'étiquette.
 (5) A dose vivace uniquement.
 (6) Ne pas appliquer sur sols drainés dont la teneur en argile est supérieure ou égale à 45 %.
 * Références insuffisantes.
 (a) Avant tallage.
 (b) Tallage.

	Bonne efficacité sauf en cas de résistance aux antigraminées foliaires (inhibiteurs de l'ACCase fop-dime)
	Bonne efficacité
	Efficacité moyenne à satisfaisante
	Efficacité moyenne
	Efficacité moyenne à insuffisante
	Efficacité insuffisante
*	Références peu nombreuses
-	Absence de références

Attention, suite à la publication de l'arrêté Abeilles du 20 novembre 2021, en période de floraison, les applications de produits herbicides doivent être réalisés dans le créneau horaire suivant : dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil. Au terme de la période transitoire prévue par l'arrêté, seules les spécialités comportant une autorisation spécifique, (étiquetage – AMM), pourront être appliquées en période de floraison aux horaires prévues dans l'arrêté. (plus d'informations sur le site internet de Terres Inovia).